



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/149 du 20 janvier 2023, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active benfluraline,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **KIRALINE***

de la société SARL H.M.W.C

numéro de dossier n°2023-0880

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active benfluraline par le règlement d'exécution (UE) 2023/149 du 20 janvier 2023,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France, à compter du 12 août 2023**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	KIRALINE	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	SARL H.M.W.C 8 Impasse du Vallon 10150 Montsuzain France	
Formulation Contenant	Concentré émulsionnable (EC)	
	180 g/L - benfluraline	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	BONALAN
	N° AMM	7100280
Numéro d'intrant	2100368	
Numéro de permis	2100226	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	12/08/2023
Date limite pour la vente et la distribution	12/02/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	12/05/2024

A Maisons-Alfort, le

29/03/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)